

LES VOIES ET MOYENS

AVIS DE MOTION

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): J'invoque le Règlement, monsieur le Président. Vous me direz si le moment est opportun mais, aux termes de l'article 84(1) du Règlement, je voudrais déposer sur le bureau, dans les deux langues officielles, copies d'un avis de motion des voies et moyens visant à modifier la Loi de l'impôt sur le revenu.

M. le Président: A l'ordre. Les députés savent sûrement que l'intervention du ministre est tout à fait réglementaire.

* * *

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

DÉCLARATION HEBDOMADAIRE

L'hon. Herb Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le Président, comme c'est aujourd'hui jeudi, je voudrais poser la question habituelle au leader du gouvernement à la Chambre au sujet des affaires dont il se propose de saisir la Chambre dans la semaine à venir.

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur le Président, je suis heureux de répondre au député. Nous poursuivrons aujourd'hui le débat sur l'Adresse en réponse au discours du trône, et vendredi également, qui sera le sixième jour désigné à cette fin. Lundi, comme vous le savez, monsieur le Président, et comme le savent les autres députés, est fête de l'Action de grâces. La Chambre ne siègera donc pas.

Étant donné qu'on a proposé un amendement aujourd'hui, il faudra apporter une modification à l'ordre des travaux pour mardi. Je regrette d'avoir à dire au député que je ne suis pas en mesure pour l'instant de dire avec précision quels seront les sujets de discussion que je pourrai proposer mardi. Je puis cependant lui en donner une idée. Il pourrait s'agir des projets de loi C-5, C-8 et C-9, mais je le confirmerai demain matin. Je compte inviter la Chambre à poursuivre mercredi le débat sur l'Adresse en réponse au discours du trône.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[Traduction]

LE DISCOURS DU TRÔNE

REPRISE DU DÉBAT SUR L'ADRESSE EN RÉPONSE

La Chambre reprend l'étude de la motion de M^{me} Collins: Qu'une Adresse soit présentée à Son Excellence le gouverneur général en réponse au discours qu'elle a prononcé à l'ouverture de la session, ainsi que de l'amendement de M. Cassidy (p. 227).

M. le Président: Lorsque la Chambre a suspendu sa séance à 13 heures, il restait huit minutes de la période des questions et observations suivant l'intervention du ministre de l'Expansion industrielle régionale (M. Côté).

L'Adresse—M. Côté (Langelier)

[Français]

Je vais maintenant donner la parole aux honorables députés qui désirent poursuivre la période de questions et observations.

[Traduction]

M. Riis: Monsieur le Président, j'ai une question à poser au ministre de l'Expansion industrielle régionale (M. Côté). Je ne veux pas prolonger la période de questions et d'observations, car j'attends avec impatience l'intervention de mon collègue, le député de Papineau (M. Ouellet), en réponse au discours du trône. Le ministre de l'Expansion industrielle régionale permettra peut-être une rapide question. Dans les journaux d'aujourd'hui, on dit que le gouvernement du Nouveau-Brunswick utilisait les programmes fédéraux d'aide à l'entreprise d'une façon partisane, en ce sens que les décisions d'accorder une aide ou non étaient basées sur des critères politiques plutôt qu'économiques ou industriels. Ces allégations sont très graves, surtout du fait qu'elles étaient en quelque sorte confirmées dans les communiqués. C'est très grave aussi, parce que nous voulons que les programmes fédéraux destinés à aider l'entreprise apportent le maximum de résultats en termes de création d'emplois et de développement économique. J'aimerais bien que le ministre réponde à cette sérieuse accusation de manoeuvres politiques dans l'attribution de l'aide fédérale et provinciale aux entreprises.

[Français]

M. Côté (Langelier): Monsieur le Président, effectivement, j'ai pris connaissance de cette question, ou du moins d'une partie de cette question ce matin, et j'ai mentionné l'intention du gouvernement de tenter de toutes les façons possibles de niveler, d'aplanir les disparités régionales et, dans cette foulée, nous avons pris des mesures particulières, des mesures spéciales, pour tenter justement de nous rapprocher et d'avoir une consultation plus intense, plus sérieuse, avec les diverses régions et donner l'essentiel tout au moins de nos préoccupations de reconnaître à la fois les problèmes de façon beaucoup plus locale ainsi que les efforts et les problèmes qui nous viennent de chacune de ces régions.

Mon collègue fait particulièrement référence à un programme qui prend son essence au niveau de la province du Nouveau-Brunswick. Je peux l'assurer de mon entière préoccupation sur ce sujet. J'aurai l'occasion d'examiner cette situation beaucoup plus attentivement dans les jours qui viendront.

M. Ouellet: Monsieur le Président, je n'avais pas l'intention d'intervenir et de poser une question à l'honorable ministre, mais à deux reprises mon collègue a soulevé une question qui est demeurée sans réponse de la part du ministre.

Ma question sera très brève. Il dit qu'il a l'intention de se pencher sur ce dossier et de l'étudier à la lumière des faits nouveaux. Est-ce que cela veut dire qu'il reconnaît que le gouvernement du Nouveau-Brunswick profite de ce programme pour exercer une influence indue et dilapider, d'une façon incorrecte, les deniers publics? Est-ce que le ministre est prêt à reconnaître en cette Chambre qu'en réalité, le gouvernement du Nouveau-Brunswick fait une mauvaise utilisation des fonds mis à sa disposition?